

# BIOVALLÉE

**Chef de file :** Association Biovallée  
(Communautés de Communes  
du Diois, Crestois-Pays de Saillans  
et Val de Drôme)

29 partenaires dont 3 collectivités

Transition écologique  
et énergétique, Agroécologie

Territoires ruraux

56 000 personnes concernées



## AMBITION

Les trois intercommunalités situées dans la Vallée de la Drôme (Communautés de Communes du Diois, Crestois-Pays de Saillans et Val de Drôme) proposent de faire de leur territoire un laboratoire d'expérimentation des solutions de transition en milieu rural. Le projet explore les pistes de transformations possibles pour inventer un modèle rural pérenne capable de s'adapter aux évolutions du climat, des usages, aux équilibres agro-écologiques et aux enjeux de développement technologiques. La résilience et l'adaptation au changement climatique et économique en faveur de la qualité de vie des populations sont au cœur de ce projet. Le budget prévisionnel du projet atteint 53 M€.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire les flux de mobilité des personnes, marchandises et déchets et tendre vers une mobilité décarbonée ;
- Atteindre une autonomie en énergie durable locale en agissant notamment sur les logements mal isolés ;
- Transformer l'agriculture et générer des emplois, grâce au déploiement de cultures bio et de pratiques agroécologiques ;
- Mettre en place un système d'économie circulaire pour récupérer et transformer les déchets ;
- Développer des pôles d'innovation et de formation, notamment pour l'apprentissage des nouveaux métiers par les jeunes générations.



## IMPACTS À HORIZON 2030

- **Réduire** de moitié la consommation d'énergie de la vallée ;
- **Développer** une production agricole bio à hauteur de 80 % ;
- **Développer** le marché local ainsi que l'économie circulaire et solidaire ;
- **Réduire** de 30 % les déplacements en voiture individuelle et les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport ;
- **Réduire** de 30 % le tonnage de déchets ;
- **Réduire** de 50 % la consommation d'énergie ;
- **Passer** de 178 à 790 KWh produits localement ;
- **Augmenter** de + 20 % les emplois dans l'agriculture.

5,7  
M€

Montant prévu  
de subvention  
par l'État (PIA)

12,8  
M€

Potentiel  
d'investissement  
par l'État (PIA)